



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **8 juillet 2020 à 19 h 30**, à la **salle de l'Institut-Canadien** sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no : 2020-07

Adresse : 420, chemin des Patriotes

Zonage : P-2

Lot : 3 405 818

Cette demande consiste à :

- Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) à moins de 2 mètres de la limite de propriété.

Cette dérogation concerne :

- Le règlement de zonage #2011-11-008, article 133, paragraphe b) qui indique que les bâtiments accessoires doivent être situés à un minimum de 2 mètres de toute limite de propriété.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande lors de cette séance OU en transmettant ses commentaires par écrit à la Municipalité, au plus tard le 8 juillet 2020 à 16h à l'adresse électronique suivante : urbanisme@saint-charles-sur-richelieu.ca ou par téléphone, en composant le 450-584-3484 poste 2.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 19 juin 2020.

Nathalie Cliche

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidente à Mont-Saint-Hilaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 19 juin 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 juin 2020.

Nathalie Cliche

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

